

Sous la coordination de

DETTE &



Organisations membres:

AFVP (Association française des volontaires du progrès)

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)

ATTAC France

CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)

CCFD-Terre solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)

CFDT (Confédération Française et Démocratique du Travail)

CGT (Confédération Générale du Travail)

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)

CSM (Conférence des supérieures majeures)

DCC (Délégation catholique pour la coopération)

Justice et Paix

Les Amis de la Terre

Oxfam France - Agir ici

Réseau Foi et Justice Afrique-Europe

Secours Catholique - Caritas France

SEL (Service d'entraide et de liaison)

Service Protestant de Mission –

DEFAP

Sherpa

Survie

Vision du Monde France

Soutiens :

ASPAL (Association de solidarité avec les peuples d'Amérique latine)

ATD Quart monde

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)

France libertés (Fondation Danielle Mitterrand)

MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples)

RENAPAS (Rencontre nationale avec le peuple d'Afrique du Sud)

RITIMO

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Terre des hommes

Projet de stratégie de la France à la Banque mondiale :

Réaction des organisations de la société civile

Octobre 2009

Sommaire :

- Synthèse des remarques et recommandations p. 3
- Contribution de l'AITEC p. 5
- Contribution des Amis de la Terre p. 14
- Contribution d'Amnesty International p. 18
- Contribution du CCFD-Terre solidaire p. 21
- Contribution sur l'agriculture CCFD / Oxfam France p. 28

Remarque : la plate-forme Dette & Développement a rassemblé les réactions de plusieurs organisations de la société civile mais, étant donnée la brièveté des délais pour commenter la stratégie Banque mondiale, chacune des analyses ou propositions formulées dans les pages qui suivent ne sauraient engager l'ensemble des organisations de la plate-forme Dette & Développement.

Plate-forme Dette & Développement

Coordination : CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

4 rue Jean Lantier, 75001 Paris - Tél. : 01 44 82 81 53 - Fax : 01 44 82 81 42

E-mail : dette@ccfd.asso.fr - Site Internet : www.dette2000.org

Synthèse des principales remarques et recommandations

La démarche de soumettre au débat public la stratégie de la France à la Banque mondiale est unanimement saluée, même si la brièveté des délais nuit à la qualité d'un tel débat – impossibilité de consulter les acteurs du développement des pays du Sud, temps de concertation extrêmement réduit.

Le projet de stratégie de la France comporte un certain nombre de points positifs. La société civile souhaite être tenue informée des avancées qui seront enregistrées sur ces chantiers, notamment l'insistance sur la transparence, les études d'impact social en amont des projets financés, la RSEE, la lutte contre la corruption et les paradis fiscaux.

Nous insisterons davantage ici sur les principaux points de vigilance et lacunes identifiés par les organisations de la société civile à la lecture de ce projet de stratégie pour la Banque mondiale :

1. La Banque mondiale doit opérer son mea culpa et en tirer les leçons

Il est inconcevable de faire de la Banque mondiale un acteur central du financement du développement sans faire le bilan et tirer des enseignements des erreurs qu'elle a commises par le passé. Les populations des pays du Sud ne le comprendraient pas. La Banque doit, notamment, tirer le bilan de la libéralisation des marchés agricoles internationaux, des privatisations et reconnaître ses responsabilités dans la dette des pays du Sud, en l'annulant partout où elle résulte de son soutien à des régimes dictatoriaux, ou de la promotion forcenée des exportations occidentales à des régimes insolvables.

2. L'action de la Banque mondiale doit s'intégrer effectivement au système onusien

La légitimité du mandat de la Banque et la cohérence de son action avec les politiques économiques et financières menées par d'autres organisations internationales doit être assurée par les Nations unies, dont les normes doivent prévaloir sur toute autre. Ainsi, le respect des droits humains doit devenir une exigence pour la Banque mondiale. Les systèmes de financement de la lutte contre les changements climatiques doivent être placés sous l'égide des Nations Unies. De même, il appartient au High Level Task Force (HLTF) des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale d'assurer la cohérence entre les interventions des différentes institutions internationales en la matière. C'est aussi dans le cadre des Nations Unies que les débiteurs, les créanciers et les différents acteurs concernés doivent élaborer des règles de gestion internationale de la dette et créer un mécanisme impartial et transparent chargé de veiller à leur application.

3. La Banque mondiale doit devenir plus représentative

Il faut supprimer le caractère censitaire de la représentation à la Banque mondiale (il ne suffit pas de donner plus de poids aux « nouveaux riches »), refuser l'octroi d'un droit de veto à quelque Etat que ce soit et réorganiser les chaises du conseil d'administration pour leur donner davantage de cohérence et pour augmenter le nombre de sièges revenant aux pays en développement. La pluralité des profils doit prévaloir au sein du personnel comme au sein du Conseil du développement, en incluant des représentants de ministères techniques (agriculture, santé...).

4. La Banque doit rendre compte et faire l'objet d'un contrôle indépendant

Pour être redevable, la Banque mondiale doit d'abord devenir plus transparente, de la gestion des projets jusqu'aux délibérations du conseil d'administration : l'information doit être accessible aux populations concernées, comme aux parlementaires et aux sociétés civiles des pays membres. Par ailleurs, il faut renforcer l'indépendance et la capacité d'action des instances d'évaluation et de recours existants et simplifier les mécanismes de dépôt de plainte de la part des citoyens. Enfin, l'action de la Banque doit faire l'objet d'un contrôle parlementaire accru, à la fois par la mise en place d'une représentation parlementaire mondiale spécifiquement chargée de vérifier de contrôler son action, et par la création en France d'une délégation parlementaire à la coopération internationale qui aurait notamment vocation de débattre et voter le rapport annuel remis par le gouvernement à ce sujet.

5. La Banque mondiale ne doit pas être une banque comme les autres

C'est le modèle économique de la Banque qui est en cause : elle doit prendre les risques qui incombent à une agence publique de financement du développement en privilégiant le financement de projets et programmes à forte valeur sociale et environnementale et proportionnés aux besoins et aux capacités de

gestion des acteurs locaux de développement, plutôt que d'entrer en concurrence avec des financements privés sur de gros projets à forte rentabilité. La Banque doit, en particulier, investir massivement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, privilégier l'agriculture vivrière plutôt que les cultures d'exportation, financer des mécanismes de réduction de la volatilité des prix alimentaires, notamment par la constitution de stocks. L'administrateur français à la Banque mondiale doit être sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la Coopération et non de Bercy, et les agents publics chargés du dossier doivent avoir une expérience concrète du développement et s'engager sur la durée.

6. La Banque doit agir au service des populations, non décider à leur place

La Banque, qui reste marquée par une prétention d'inafaillibilité, doit renoncer publiquement à décider des politiques économiques des pays du Sud. Elle doit tirer un trait, en particulier, sur les conditionnalités de libéralisation et de privatisation, de même que sur la notation des politiques commerciales dans son indicateur de « bonne gouvernance », le CPIA. Au contraire, elle doit reconnaître le droit à la participation des populations concernées par ses politiques et ses projets, et intégrer plus fortement les pays bénéficiaires dans la définition de ses programmes, notamment dans le secteur agricole.

7. La Banque doit annuler les dettes et adapter ses instruments financiers

La Banque mondiale doit faire prévaloir la satisfaction des droits humains sur le remboursement de la dette, l'inscrire dans les critères de soutenabilité de la dette et étendre les allègements de dette à d'autres pays en fonction. Dans l'immédiat, elle doit accorder un moratoire sans intérêt aux pays du Sud, durement affectés par la crise. La Banque mondiale doit recourir au prêt de façon responsable, pour des investissements ciblés et non pour des dépenses récurrentes, et en intégrant une composante assurancielle pour tenir compte de la vulnérabilité politique et économique des pays du Sud.

8. Pour une banque verte et qui finance l'agriculture nourricière

L'accent mis sur les biens publics mondiaux, notamment la lutte contre le changement climatique, doit être renforcé et intégrer d'autres dimensions, comme l'alimentation et la santé. La Banque mondiale doit cesser de financer les énergies fossiles et l'introduction des OGM (comme en Afrique occidentale). Elle doit financer les énergies renouvelables, calculer et réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par ses financements dans les proportions identifiées par le GIEC. Elle doit par ailleurs générer de l'emploi agricole et rural en ciblant les petits producteurs plutôt que les monocultures et augmenter la part des subventions destinées au secteur agricole vivrier.

9. La Banque doit financer des projets exemplaires au plan social, environnemental, fiscal et des droits humains

L'insistance de la France sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises financées par la Banque mondiale est bienvenue. Cependant, les critères adoptés devraient être plus exigeants, en intégrant notamment les principes directeurs de l'OCDE, les recommandations de la Revue des Industries extractives, la Convention 169 de l'OIT sur le droit des peuples autochtones (droit à l'information des communautés concernées) et la transparence dans les comptes annuels par un *reporting* pays par pays de l'activité des entreprises financées. La Banque doit par ailleurs, en amont, prendre en compte les changements climatiques dans l'examen de tous les projets financés et se doter d'outils d'évaluation du respect des droits humains. Les entreprises financées doivent également, en aval, rendre compte de l'impact social, environnemental et sociétal de leur activité dans le pays. Celles qui se rendraient coupables de fraude fiscale, de violations des droits humains ou de dégradations environnementales doivent être sanctionnées, à l'image de ce qui se fait en matière de corruption.

10. La Banque doit mener des recherches innovantes, plurielles et stratégiques

La réaffirmation du mandat de la Banque, « promouvoir la croissance et réduire la pauvreté » ne saurait dispenser d'une réflexion, avec d'autres – notamment les agences onusiennes, sur les inégalités et d'autres aspects qualitatifs de la croissance, en matière sociale et environnementale, ni sur les modèles, les indicateurs et les niveaux pertinents (local, régional...) de développement. La recherche de la Banque doit aussi l'amener à repenser son rôle de financeur du développement, notamment en approfondissant la connaissance et l'analyse des systèmes fiscaux des pays en développement, de la répartition des rentes minière et pétrolière, de l'impact des paradis fiscaux sur les pays du Sud (en lien avec StAR) et des possibilités de taxes mondiales au service d'une nouvelle gouvernance mondiale, régulatrice et redistributive.



« Banque mondiale - Stratégie de la France »

Observations de l'Aitec

Résumé de la contribution de l'AITEC sur le projet formalisant la stratégie de la France vis-à-vis de la Banque Mondiale

Pour l'Aitec, il faut saluer la mise en place d'une consultation des organisations de la société civile sur le document de travail concernant la stratégie de la France pour la Banque mondiale, tout en reconnaissant les limites de cette consultation.

Du point de vue des organisations de solidarité internationale, ce document appelle des commentaires sur plusieurs thèmes. A côté d'appréciations positives sur un certain nombre de points, dont la mise en œuvre restera cependant à surveiller, quelques interrogations ou remarques critiques sont formulées sur des thèmes tels que : l'endettement des pays en développement, les objectifs du millénaire pour le développement, l'aide publique au développement et les biens publics mondiaux, la gouvernance de la Banque mondiale, les conditionnalités.

- La Banque Mondiale ne doit pas être redevable seulement auprès des Etats. Elle doit rendre des comptes aux parlementaires comme aux sociétés civiles, et plus largement être transparente sur ses politiques (accessibilité et diffusion de l'information) ;

- La priorité donnée à l'Afrique Subsaharienne ne doit pas constituer un biais en faveur de la Françafrique ;

- L'axe « promouvoir la croissance et réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres » ne saurait dispenser d'une réflexion sur les aspects qualitatifs de la croissance, en matière sociale et environnementale (« croissance durable et équitable ») ;

- Nous ne pouvons que soutenir la diffusion (ou, de préférence, la prise en compte) des normes de responsabilité sociale et environnementale. Cependant les standards adoptés sont faibles par rapport aux normes internationales existantes (ONU, OIT...) ;

- L'esprit du « Consensus de Washington » demeure, ainsi que la perpétuation du dogme de l'infaillibilité de la Banque mondiale. La position française reste largement alignée sur celle de la Banque ;

- Peu de place est donnée au débat sur la vision du rôle de la Banque ;

- Le débat sur les modèles de développement : évaluation des « bienfaits » du libéralisme, rôle du niveau local dans le développement... ;

- La réforme de la gouvernance est davantage un appel aux « nouveaux riches » qu'une réforme en faveur d'une représentation des pays pauvres. ;

- Les financements innovants, en particulier la taxe sur les transactions financières, méritent d'être défendus pour des raisons plus fondamentales de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, régulatrice et redistributive ;

- Le document comporte des références abusives et sans portée concrète aux Objectifs du millénaire pour le développement. De même, les biens publics mondiaux sont abordés de manière restrictive et l'accès aux services essentiels n'est pas perçu comme un élément moteur du développement. Pourtant la prise en compte des biens publics mondiaux dans les politiques et dans les projets est indispensable et urgente, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique.

Il faut tout d'abord se réjouir du principe d'une consultation sur le document de travail concernant la stratégie de la France pour la Banque mondiale.

L'élaboration d'une stratégie de la France pour la Banque mondiale est une démarche normale du gouvernement, compte tenu du poids de la France comme actionnaire, disposant d'un administrateur indépendant, contributeur majeur et partenaire de la banque et du rôle stratégique de celle-ci.

La consultation des organisations de solidarité internationale sur ce document est salutaire compte tenu du poids de la Banque mondiale dans le financement du développement et, au-delà de ses financements, par les orientations qu'elle propose (ou souvent impose) à ses partenaires et bénéficiaires.

On note en page 12 que la mise en œuvre des recommandations du document fera l'objet d'une évaluation annuelle dont les résultats seront présentés au Parlement, en complément du rapport annuel sur l'activité des institutions de *Bretton-Woods* (page 58) et, espérons-le, à la « société civile ».

Il nous semble en effet primordial que la Banque Mondiale ne soit pas redevable seulement auprès des Etats mais qu'elle rende des comptes aux parlementaires comme aux sociétés civiles, et plus largement qu'elle soit transparente sur ses politiques (accessibilité et diffusion de l'information).

Du point de vue des organisations de solidarité internationale, ce document appelle des commentaires sur plusieurs thèmes.

A côté d'appréciations positives sur un certain nombre de points, dont la mise en œuvre restera cependant à surveiller, quelques interrogations ou remarques critiques sont formulées sur des thèmes tels que : l'endettement des pays en développement, les objectifs du millénaire pour le développement, l'aide publique au développement et les biens publics mondiaux, la gouvernance de la Banque mondiale, les conditionnalités.

Quelques rapprochements sont établis avec la pratique française de l'aide publique au développement, qui entre parfois en contradiction avec ce qui est recommandé à la Banque mondiale, par exemple en matière de transparence.

Quelques points d'accord, selon des modalités à surveiller

Il est légitime de compter parmi les attentes de la France sur l'agenda stratégique de la Banque mondiale l'axe 1 : « **promouvoir la croissance et réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres** » (page 28), ce qui implique notamment une **priorité en faveur de l'Afrique sub-saharienne**.

Il convient toutefois de veiller à ce que cette priorité en faveur de l'Afrique sub-saharienne soit réellement motivée par la lutte contre la pauvreté et ne constitue pas un biais en faveur de « la Françafrique », associant certains intérêts français à des régimes autoritaires et corrompus, système auquel les organisations de solidarité internationale ne cesseront de s'opposer.

A propos de la « lutte contre la pauvreté », remarquons d'abord que selon le PNUD, « un nombre sans précédent de pays ont vu leur développement reculer dans les années 1990. Dans quarante-six pays, les gens sont plus pauvres aujourd'hui qu'en 1990. Dans vingt-cinq pays, il y a davantage de gens qui souffrent de la faim qu'il y a dix ans » (2004). En fait, le recul de la pauvreté s'est limité pour l'essentiel à quelques régions, en Asie en particulier. De manière significative, c'est dans les pays qui se sont écartés de la voie tracée par les logiques néolibérales que les niveaux de pauvreté ont le plus régressé, Chine et Vietnam entre autres.

De manière plus générale, la mise en avant de cet axe ne saurait dispenser d'une réflexion sur les aspects qualitatifs de la croissance, en matière sociale et environnementale (« croissance durable et équitable »), sur les mécanismes de réduction de la pauvreté et sur les liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté, qui ne se réduit pas à l'augmentation du PIB par tête et inclut en particulier la réduction des inégalités, le développement des services publics et des secteurs sociaux. Ceci conduit inévitablement à poser la question de modèles de développement alternatifs au modèle dominant et à contre-courant de celui qui a été largement imposé par les institutions de *Bretton-Woods*.

Il est légitime de chercher, comme le propose le document, à « préciser quels sont les principaux leviers de croissance et de réduction de la pauvreté que la Banque mondiale entend actionner en Afrique subsaharienne » (page 31). On notera à ce sujet, malgré des références éparpillées aux Objectifs du millénaire pour le développement et l'encadré sur l'initiative « *Fast Track – Education for all* » la disparition des secteurs sociaux, en particulier de la santé dans les préoccupations de la France en Afrique subsaharienne, à rapprocher de la diminution considérable des budgets de subventions consacrés par l'AFD aux secteurs sociaux en Afrique.

La mention de la promotion de **l'intégration régionale** au titre des leviers de croissance et de réduction de la pauvreté (pages 16 et 32) est légitime, s'il s'agit de mettre en œuvre des mécanismes de développement d'un marché intérieur élargi, pouvant permettre un développement plus autocentré, et pas uniquement de favoriser nos clients traditionnels des deux communautés CEAO et CEMAC de la « zone franc ».

Cette approche régionale serait déjà présente dans **l'Initiative pour le monde arabe** de la Banque mondiale (page 50). Face à la constatation de « la faiblesse de l'intégration économique régionale », l'objectif de la banque, consistant à « promouvoir l'intégration des pays arabes dans l'économie mondiale », n'est probablement pas la réponse la plus adaptée. Elle serait au contraire de nature à perpétuer et renforcer un système de relations individuelles et parallèles de pays arabes avec divers pays du nord, sans développement des relations économiques internes au monde arabe. On peut aussi se demander si cette initiative, au contenu mal défini, ne serait pas un nouvel alibi pour l'immobilisme sur la question palestinienne et pour l'impunité accordée à l'Etat d'Israël, principaux obstacles à la « stabilisation du monde arabe ».

On ne peut que soutenir les démarches visant **l'exemplarité dans les relations avec « les juridictions non coopératives »** (il s'agit probablement d'un euphémisme pour « paradis juridiques et fiscaux ») et la **lutte contre la fraude et la corruption** (page 10, 23, 65 et 66), y compris la récupération des avoirs provenant d'activités criminelles, même si « la Françafrique » a apporté et continue d'apporter maints exemples négatifs à cet égard.

On ne peut de même que soutenir la diffusion (ou, de préférence, la prise en compte) des normes de **responsabilité sociale et environnementale** (pages 9 et 65), dans le contenu des projets et dans les procédures de passation des marchés, notamment en vue de respect intégral des normes internationales du travail.

La banque mondiale s'est dotée de standards se référant à quelques normes internationales, ce qui est un progrès, mais ces standards posent plusieurs problèmes :

- Ils sont faibles. Le "document de travail" signale qu'en matière de droit du travail, ils ne visent que deux conventions de l'OIT, souhaite qu'il en reconnaisse 4... quand la Déclaration des droits fondamentaux de 1998 en prescrit 8. La référence aux droits de l'Homme et à l'environnement est trop faible aussi. On en voit les conséquences lorsque l'EITI décerne des certificats de bonne conduite aux gouvernements d'Azerbaïdjan et du Kazakhstan, pays où les ONG des droits de l'Homme sont pourchassées ;

- La Banque a élaboré ces standards en solo, ignorant son rôle potentiel d'animateur d'une harmonisation des standards de tous les organismes d'aide : ainsi ces standards sont-ils différents de ceux des banques régionales de développement, telle la BEI, et des agences régionales et bilatérales d'aide, justifiant la réponse de gouvernements qui excusent leur non respect de principes fondamentaux en soulignant la cacophonie des exigences des bailleurs. Et laisser ce rôle au CAD de l'OCDE est malsain ;

- Leur mise en œuvre, les accords avec les emprunteurs, publics et privés, n'est pas transparente car ils ne sont pas publiés, ce qui ne permet pas à des tiers de vérifier la réelle mise en œuvre des engagements, ou la qualité des études d'impact;

- les personnes ou populations victimes des activités d'un emprunteur de la banque mondiale ne disposent pas d'une procédure de recours fiable et compréhensible dans ses mécanismes.

Sur tous ces sujets, un bilan critique est également souhaitable d'où devraient résulter des réformes de gouvernance interne et la définition d'une stratégie visant à faire de la Banque un acteur central de la mise en œuvre des normes internationales du droit du travail, de l'environnement et de l'Homme.

L'esprit du « Consensus de Washington » et la perpétuation du dogme de l'infaillibilité de la Banque mondiale

Malgré certaines inflexions, le document reste profondément marqué par l'esprit du Consensus de Washington, plus discret que par le passé mais toujours implicite. L'écriture de ce rapport tente d'accréditer l'idée, déjà abondamment utilisée dans les discours à propos de la crise financière, d'une résistance aux logiques néolibérales (après un quart de siècle de bons et loyaux services) au nom d'un capitalisme politiquement contrôlé. Comme la Banque et le FMI, le rapport proposé continue de véhiculer la doctrine en œuvre depuis les années 1980, en dépit de la convergence des crises financière, économique et écologique et alors même que cette doctrine nie que l'origine de la polarisation et de l'appauvrissement des économies non avancées se situe dans l'application du modèle lui-même.

Les bienfaits du libéralisme économique ne sont pas discutés. La « promotion des échanges internationaux » (page 15) est présentée comme un élément déterminant de la lutte contre la pauvreté.

Le « renforcement du système commercial international » est même considéré comme un bien public mondial et la Banque mondiale se voit assigner pour rôle d'« accompagner les pays dans leurs politiques de libéralisation des échanges » (page 48), malgré la notion de « traitement spécial et différencié pour les pays les plus pauvres » (page 49).

L'esprit du « consensus de Washington » survit aussi dans la perpétuation du dogme de l'infaillibilité des institutions de *Bretton-Woods*, FMI et Banque mondiale, détenteurs d'une orthodoxie économique universelle.

La position française est totalement alignée sur celle de la Banque (et les positions prétendument critiques sont déjà largement à l'ordre du jour de la Banque et du Fonds, avec des propositions concrètes allant au-delà de ces discours). La lourde insistance sur l'appropriation des analyses de la Banque mondiale est inquiétante dans un document qui prétend contribuer à l'influence de la France sur l'institution.

Le rôle de la Banque mondiale comme référent n'est jamais contesté : « la Banque mondiale est la mieux placée pour une approche globale de la croissance potentielle des pays en développement (...). Elle peut conforter son rôle de référent dans la communauté des bailleurs » (page 9). « La Banque mondiale peut en elle-même faire figure de « bien public » pour l'ensemble de la communauté des bailleurs » (page 22).

Où sont les analyses sur le changement du contexte mondial ? Les propositions sur un multilatéralisme neuf pouvant étayer une refondation des missions de la Banque et de son groupe ? Où est la réflexion sur l'articulation avec les autres institutions (ONU, OMC, G8/20...)?

L'axe 1 au titre de la vision du rôle de la Banque mondiale par la France est de « refonder la légitimité de la Banque mondiale dans une communauté internationale en évolution » (page 14). Il est indiqué (page 58) que « l'image de la Banque mondiale souffre d'un déficit certain et de préjugés parfois négatifs, entretenus par un manque de connaissance de l'institution », sans évoquer l'hypothèse de causes objectives à ce déficit d'image, résultat d'expériences malheureuses d'imposition d'un ultralibéralisme dogmatique, de programmes d'ajustement structurel ayant conduit à l'affaiblissement des Etats et à l'effondrement de certains services publics. Il s'agit de trouver de nouvelles justifications sans s'interroger sur les origines de la perte de légitimité, sans tenir compte des critiques légitimes des échecs de la banque et sans mener de véritable évaluation des politiques proposées par la banque.

Le document est traversé par l'idée que la Banque mondiale a toujours raison et que ses analyses, quelles qu'en soient les fluctuations, sont justes et doivent être « appropriées » par les pays partenaires. Le renforcement de la participation des pays en développement à la gouvernance de la Banque mondiale est même vu comme un moyen « d'améliorer l'appropriation des stratégies et politiques de la Banque mondiale par tous les actionnaires » (page 17) et non comme un moyen de permettre une définition de stratégies et de politiques conformes aux besoins.

La demande discutable de prééminence sectorielle sur l'ancrage géographique (page 19) encourage encore la tendance naturelle de la banque à la préconisation de solutions universelles indépendantes des réalités et des volontés locales.

Le « débat sur les modèles de développement », recommandé en page 53, est souhaitable, à condition qu'il ne s'agisse pas, comme il est écrit deux lignes plus loin, de soutenir « l'appropriation des analyses de la Banque mondiale par les pays clients », mais de procéder à des analyses critiques et à des évaluations indépendantes, en reconnaissant l'autonomie des Etats dans la définition de leurs modèles de développement.

Il est indiqué à ce sujet en page 60 que « la Banque mondiale est déjà en pointe en matière d'évaluation ». Une évaluation rétrospective indépendante des projets et des politiques de la Banque mondiale est fondamentale pour les organisations de solidarité internationale. Les éléments décrits semblent cependant se rapporter à des batteries d'indicateurs plutôt qu'à une réflexion sur les causalités et sur l'adéquation des politiques préconisées.

Pour réduire la pauvreté, il faut produire des richesses au niveau local. Ces richesses doivent viser en priorité la demande de masse (alimentation, santé, logement...) et favoriser l'accès aux droits économiques et sociaux et aux services de base. Cette diversification est contrariée par la centralité économique et politique orientée sur l'ouverture forcée des marchés, ce qui accélère l'appauvrissement. Notre position, ignorée dans le rapport, est que la lutte contre la pauvreté, pour être durable, doit intégrer l'action résolue contre les inégalités et les discriminations de toute sorte. La pauvreté n'est pas un phénomène dont la responsabilité incombe aux pauvres que nous venons secourir. Le modèle dominant auquel nous participons est le producteur de pauvreté. Le rapport va plus loin en refusant d'envisager, en situation d'urgence caractérisée, les accroissements de transferts qui tiennent compte des dérives du système pour les plus pauvres (ce que portent aujourd'hui la Banque et le FMI).

Quand Bercy donne des leçons d'orthodoxie financière à la Banque mondiale

L'axe 2 au titre de la vision du rôle de la Banque mondiale par la France est d' « assurer la soutenabilité du modèle de financement de la Banque mondiale pour garantir son action à long terme en faveur des plus pauvres ».

Il donne des leçons d'orthodoxie financière dont l'essentiel, après quelques conseils généraux de bonne gestion financière, consiste en l'affirmation d'un « principe de couverture des dépenses administratives par la marge brute sur prêts » (page 27) donc, en l'absence de perspectives de réductions majeures des frais généraux, en une augmentation des taux d'intérêt pratiqués par la banque dans les pays à revenus intermédiaires : « les emprunteurs (...) doivent accepter une réévaluation des marges sur prêts » (page 8) ; « augmenter les taux d'intérêt sur les prêts pour rendre soutenables les opérations de la Banque tout en veillant à ce que les conditions de l'offre de prêts demeurent compatibles avec les besoins des emprunteurs » et « augmentation des marges sur prêts dans le cadre d'une tarification raisonnable » (page 26).

Il s'agirait de dégager une marge sur les prêts aux pays à revenus intermédiaires pour contribuer à alimenter l'AID qui bénéficie aux pays les plus pauvres. Il s'agit en fait de limiter les contributions des actionnaires.

Cette logique est à apprécier avec prudence : elle peut être dangereuse, car elle conduira inévitablement à rechercher des emprunteurs pouvant supporter des coûts de financement plus élevés ou des projets plus rentables, alors même que l'on préconise « un plus grand ciblage des opérations dans les pays à revenus intermédiaires vers les populations les plus fragiles autour de priorités sectorielles identifiées comme essentielles pour la France : sécurité alimentaire, santé, éducation, secteur privé, aide au commerce, développement durable », alors que l'on observe déjà dans certains de ces secteurs une réticence à l'emprunt (page 27).

Une telle dérive, éloignant des pays les plus pauvres et des secteurs les moins directement rentables, a déjà été observée dans la pratique de l'aide française et en particulier de l'Agence française de développement.

Un contrôle de la Banque mondiale par la France, à relayer par une surveillance des organisations de solidarité internationale sur l'élaboration des positions françaises

L'axe 1 au titre de « l'agenda de la France à la Banque mondiale : construire un partenariat efficace » consiste à « renforcer notre rôle d'actionnaire engagé » (page 57).

On ne peut que soutenir la participation active de la France aux travaux du Conseil d'administration de la banque et du Comité de développement et le dialogue continu avec la banque, notamment lors des

négociations sur la reconstitution périodique de l'AID, qui permettent aux actionnaires de poser les conditions de leur participation (page 59).

La France n'est cependant pas la DGTPE et les consultations ne peuvent se borner aux Missions économiques, ce qui est souvent le cas en dehors de l'Afrique sub-saharienne.

Il convient donc de « favoriser l'implication du Parlement et de la société civile », au-delà des mesures préconisées en page 10.

Il ne s'agit pas seulement de « donner une image plus fidèle de la Banque mondiale et de ses actions, en assurant une information et des consultations auprès de la représentation nationale et de la société civile » (page 58) mais aussi de faire en sorte que la position de la France soit elle-même élaborée dans un cadre de contrôle démocratique. Il s'agit d'une revendication constante des organisations de solidarité internationale.

De ce point de vue, la transparence a souvent été particulièrement limitée en matière d'aide publique au développement : on ne citera pour exemple que les suppressions massives de subventions et l'arrêt de l'instruction de nombreux projets sociaux en Afrique sub-saharienne et dans d'autres pays pauvres et la reprise de l'endettement dans les PMA et PPT.

Reconnaissance du rôle des sociétés civiles dans la gouvernance du développement

La Banque a été à l'origine d'une petite révolution dans la gouvernance du développement en imposant l'association des organisations de la société civile aux plans stratégiques de lutte contre la pauvreté, aux plans d'annulation des dettes et aux politiques de lutte contre la corruption. Le document de travail, qui parle gentiment d'« améliorer la communication de la banque mondiale avec la société civile », ne dit rien sur l'essoufflement global de cette révolution alors qu'elle connaît une forme de prolongement partiel et qui se heurte à de gros obstacles, avec la cogestion tripartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives : la Banque devrait organiser un bilan public de cette participation des OSC d'où devraient résulter une systématisation dans un plus grand nombre de programmes et, surtout, l'élaboration avec le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU, d'un mécanisme de protection des responsables d'OSC victimes à cause de leur engagement de mesures de rétorsion ou de poursuites de la part des gouvernements locaux : arrestations, confiscations de passeport, menaces sur les familles, etc.

La réforme de la gouvernance : appel aux « nouveaux riches » ou représentation des pays pauvres ?

La réforme de la gouvernance de la Banque mondiale semble concerner exclusivement certains pays émergents, considérés comme des contributeurs potentiels. Il s'agit donc d'une intégration de ces pays dans le club des riches, mais aucunement d'une représentation accrue des pays les plus pauvres.

Il s'agit surtout de trouver un relais à la réduction des apports des pays du nord, en intégrant quelques nouveaux partenaires dans les pratiques et discours dominants et non d'assurer une véritable représentation des pays en développement.

Ceci pose la question des principes de représentation : celle-ci doit-elle nécessairement être proportionnelle aux poids économiques et aux contributions ? Des solutions intermédiaires avec la représentation à l'Assemblée générale des Nations Unies (un pays = une voix, mais malheureusement sans portée pratique, les résolutions n'étant pas contraignantes) sont-elles envisageables ?

Le droit de veto de fait des Etats-Unis sur tout changement significatif de la gouvernance de la banque est cependant à souligner : des changements ne peuvent être apportés aux statuts de la Banque mondiale qu'avec une majorité de 85 % des voix : or les Etats-Unis disposent de 16,39 % des voix.

On rappellera aussi la remarque caricaturale selon laquelle le renforcement de la participation des pays en développement à la gouvernance de la Banque mondiale est vue comme un moyen « d'améliorer

l'appropriation des stratégies et politiques de la Banque mondiale par tous les actionnaires » (page 17) et non comme un moyen de permettre une définition de stratégies et de politiques conformes aux besoins.

Les financements innovants

L'appel à un investissement intellectuel de la banque mondiale dans les mécanismes de financements innovants (page 54) relève, avec les références aux transferts de migrants et aux contributions volontaires d'une même logique, d'une stratégie visant à réduire les apports des pays du nord.

Ils sont vus comme une réponse aux contraintes budgétaires : « dans un contexte de contrainte budgétaire dans les pays bailleurs, les financements innovants peuvent créer de nouvelles marges de manœuvre financière ».

Pour les organisations de solidarité internationale, les financements innovants, en particulier la taxe sur les transactions financières, méritent d'être défendus pour des raisons plus fondamentales de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, régulatrice et redistributive.

Il est malheureusement certain que des analyses de la Banque mondiale sur cette question n'iront pas dans ce sens.

Dettes

Le document accorde peu de place à la question de la dette des pays en développement. Il est question en page 7 d'« assouplir et simplifier le processus d'apurement d'arriérés » afin de permettre la reprise des opérations dans les pays en sortie de crise, de « conforter son rôle de garant du ré-endettement responsable, tout en permettant l'exploitation des flexibilités du cadre de soutenabilité de la dette ».

Le temps de la réduction de la dette semble maintenant terminé, voici celui de « l'endettement responsable » ou prétendu tel.

Les initiatives d'annulation de dette (Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés PPTe et Initiative d'annulation de la dette multilatérale IADM) ne sont présentées en pages 35 que comme une contrainte pour l'apport de ressources à l'AID.

Le montant total cité, de 100 milliards de dollars, est cependant très modeste en comparaison du montant de la dette des pays en développement, de l'ordre de 3.000 milliards de dollars.

La France avait été pionnière en annulant en mai 1989 les prêts d'aide publique au développement de 35 pays d'Afrique et en refusant tout nouvel endettement des PMA (transformé par Bercy en endettement de l'Etat dans les PMA, nettement moins contraignant), à l'occasion du discours de François Mitterrand à La Baule, le 20 juin 1990.

L'imprévisibilité puis la réduction drastique du budget de subventions, considéré comme une variable d'ajustement, s'est traduite par l'abandon de nombreux projets sociaux de l'AFD dans des PMA et en particulier en Afrique sub-saharienne.

La reprise discrète par la France de l'endettement des PMA ou des PPTe, qui n'étaient auparavant éligibles qu'à des subventions, date de fin 2007, avec un prêt de 15 millions d'euros au Burkina Faso pour le soutien à la filière cotonnière. Un élément marquant a été un prêt non concessionnel de 125 millions d'euros accordé en décembre 2008 à l'Etat sénégalais pour l'apurement d'une partie de sa dette intérieure.

Des références abusives et sans portée concrète aux Objectifs du millénaire pour le développement

La référence aux Objectifs du millénaire pour le développement dans le document est assez formelle.

Il est fait état en page 12 de « nos attentes, en particulier pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement ». Il est indiqué en page 14 : « avec la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale s'est fixé une feuille de route très claire jusqu'en 2015 ». Le document souligne le rôle de la Banque mondiale dans le suivi des objectifs, au titre du « *Global Monitoring Report* ». Aucun bilan des OMD n'est cependant présenté, alors que la date de 2015 est maintenant très proche.

Le paragraphe sur « la coopération de la Banque mondiale avec les Nations unies » (page 20) ne les mentionne pas.

Les OMD avaient le mérite de fixer des objectifs concrets et mesurables, à un horizon déterminé, mettant l'accent sur la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation et la santé, la protection de l'environnement, ce qui justifiait le soutien apporté aux OMD par certaines organisations de solidarité internationales.

La Banque mondiale a en fait toujours manifesté une grande réticence à l'égard des OMD, adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 8 septembre 2000. Les références à ces objectifs dans l'aide française ont été très inégales au Ministère des affaires étrangères et pratiquement inexistantes à l'AFD.

On note un net recul de leur prise en compte dans l'aide française, où le budget de subventions, dont l'utilisation est particulièrement recommandée pour les projets sociaux et environnementaux dans les pays les plus pauvres, a été la première victime des restrictions budgétaires.

Aide publique au développement et biens publics mondiaux

Le « retour des enjeux du développement au cœur de l'agenda international » entre 2002 et 2005 (page 13) n'est pas le retour du financement du développement, en particulier en France : le tableau présenté en page 14 met en évidence le recul massif de l'aide française entre 2005-2006 et 2007-2008, ayant particulièrement frappé l'aide bilatérale.

Au titre des attentes de la France sur l'agenda stratégique de la Banque mondiale, l'axe 4 consiste à « renforcer l'engagement de la Banque mondiale dans les biens publics mondiaux » (page 43) –les biens publics mondiaux étant par ailleurs abordés dans le document dans un sens très restrictif-. Il est rappelé que les pays du sud sont souvent les premières victimes des dérèglements mondiaux, climatiques, sanitaires ou économiques (page 44) mais ne portent qu'une faible part de responsabilité dans l'origine de ces dérèglements.

La prise en compte des biens publics mondiaux dans les politiques et dans les projets est indispensable et urgente, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique. Des financements importants sont nécessaires, notamment en termes d'adaptation.

Le document indique en page 41 que « la question des conditions de financement offertes aux PRI se pose en d'autres termes s'agissant des biens publics mondiaux » et que « les externalités recherchées dans ce cadre peuvent justifier une tarification spécifique et donc un recours à des mécanismes de bonification des prêts de la BIRD ».

Au-delà de cette recommandation de bonification, qui pourrait prendre en particulier la forme d'une extension du champ ou des moyens d'action d'institutions telles que le Fonds pour l'environnement mondial, on peut légitimement remettre en cause l'inclusion du financement des biens publics mondiaux, bénéficiant par définition à l'ensemble des pays, dans le montant de l'aide publique au développement et recommander une comptabilisation séparée et l'apport de fonds additionnels à ceux de l'aide publique au développement, dont l'objet doit rester de réduire les inégalités à l'échelle mondiale.

Conditionnalités

Le document indique en page 24 que « la banque mondiale doit veiller attentivement à la pertinence et au calibrage de ses conditionnalités en fonction des contextes locaux ».

La question des conditionnalités a toujours été fondamentale pour les organisations de solidarité internationale car celles-ci sont le moyen par lequel la Banque mondiale a imposé les mesures aux conséquences souvent dévastatrices, prises au titre des programmes d'ajustement structurel.

Le discours officiel de la banque insiste sur la réforme réalisée en 2004-2005 et sur la réduction du nombre des conditionnalités.

La réalité est que l'on est passé à un système de conditionnalités *a priori*, par l'intermédiaire du contenu des « documents stratégiques de réduction de la pauvreté » et de l'allocation des ressources de l'AID basée sur les performances, décrite en pages 29 et 30 dans le chapitre sur « les attentes de la France sur l'agenda stratégique de la Banque mondiale » au titre de l'axe 1 : « promouvoir la croissance et réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres »

Le système d'allocation de l'AID prend en compte le PIB par habitant comme indicateur de pauvreté mais l'élément déterminant de l'allocation est la note de performance, basée principalement la qualité de gestion du pays (qualité de des politiques économiques et qualité de la gouvernance) appréciée selon les critères internes de la Banque mondiale dans le *Country Policy and Institutional Assessment* (CPIA) et les besoins des pays jouent en définitive un rôle secondaire.

Le document relève à juste titre « le manque de lisibilité et de transparence du système » et les « incertitudes sur sa fiabilité méthodologique ». Une critique plus approfondie de la part des organisations de solidarité internationale pourrait consister en une analyse détaillée des critères retenus et de leur application concrète dans quelques pays.

Le système d'allocation de l'AID est par ailleurs en contradiction avec l'objectif énoncé dans l'axe 2 du même chapitre (page 37) d'engagement dans les Etats fragiles, qui sont précisément définis par la banque comme ayant une notation CPIA inférieure à 3,2 (le maximum étant de 6) et où la banque ne pourra donc intervenir que de manière dérogatoire, donc arbitraire.

L'ajustement des instruments et des modalités d'intervention de la Banque mondiale dans les Etats fragiles (pages 39 et 40) est d'autant plus recommandable que la banque a souvent eu une responsabilité dans l'affaiblissement de certains Etats par les programmes d'ajustement structurel.

Contact :
Ghazi Hidouci
ghidouci@hotmail.com
Vice président de l'AITEC
01 43 71 22 22.

Introduction

La lutte contre les changements climatiques est l'un des plus grands défis auxquels l'humanité ait été confrontée. Elle est étroitement liée à la lutte contre la pauvreté.

Selon le Rapport sur le Développement dans le monde publié par la Banque mondiale en 2010¹ :

- Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au changement climatique
- Le changement climatique complique les efforts de réduction de la pauvreté et de promotion de la prospérité
- Il nous est possible de forger un monde « intelligent sur le plan climatique », mais il nous faut agir maintenant, il nous faut agir ensemble et il nous faut agir différemment.²

Le rapport annuel 2009 de la Banque mondiale va dans le même sens : « *Les groupes de population et les pays les plus pauvres seront les plus durement touchés par les changements climatiques, qui risquent d'anéantir les progrès réalisés au cours des dernières décennies sur le front du développement et de freiner la réalisation de plusieurs ODM.* »

Le Rapport sur le Développement dans le monde précité admet qu'agir immédiatement n'est ni facile ni bon marché mais souligne qu'il s'agit de la meilleure option pour deux raisons : Premièrement, les émissions d'aujourd'hui piègent la chaleur dans l'atmosphère pour des décennies ; et deuxièmement, les coûts augmentent à mesure que de plus en plus d'investissements sont réalisés dans une direction erronée quant aux infrastructures et à l'énergie³.

La stratégie de la France doit répondre à ce constat alarmant de la Banque mondiale. Celle-ci appelle clairement à une réaction radicale des décideurs : « *Des politiques intelligentes sur le plan climatique doivent également s'attaquer à l'inertie qui caractérise le comportement des individus et celui des organisations. Le problème n'est pas uniquement affaire de prix, il est aussi affaire de perception. Pour sevrer les économies modernes des combustibles fossiles et accroître leur résistance au changement climatique, il faudra que l'état d'esprit des consommateurs, des chefs d'entreprise et des décideurs se modifie. Pour relever le défi que pose le changement de comportements invétérés, il faudra mettre particulièrement l'accent sur des politiques et des interventions qui sortent du cadre du marché.* »

La France, 4^{ème} actionnaire de la Banque mondiale, doit produire une stratégie ambitieuse pour se placer comme leader dans ce contexte de crise climatique.

¹ World Development Report 2010: Development and Climate Change, sept. 2009

² <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/0,,contentMDK:22316261~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:469372,00.html>.

³ Voir le site de la Banque mondiale :

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/0,,contentMDK:22316261~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:469372,00.html>.

Recommandations

1. Mettre fin aux financements des énergies fossiles par la Banque mondiale

En 2008, la Banque mondiale a doublé ses financements aux fossiles, qui dépassent pour la première fois les 3 milliards de dollars (dont un milliard pour le charbon, l'énergie fossile la plus polluante).

Ces choix de financements sont injustifiables :

- **Le réchauffement de la planète, dont les pays pauvres seront les principales victimes, est principalement dû à la combustion de sources d'énergie fossiles** liées aux activités humaines. La première chose à faire pour lutter efficacement contre les changements climatiques et leurs conséquences sur les pays en développement est donc de réduire drastiquement l'extraction des combustibles fossiles et leur utilisation dans la production d'électricité, les transports et l'industrie.
- Pour rester sous les 2°C d'augmentation des températures globales, le pic des émissions de gaz à effet de serre doit se produire entre 2015 et 2020 (GIEC, AIE). Tout projet fossile financé aujourd'hui par la Banque mondiale entraînera des émissions de GES pour 30 à 50 ans à venir : **ces financements bloqueront les émissions de demain à des niveaux insoutenables**
- L'argument que c'est le soutien financier de la Banque mondiale qui permet de construire une centrale moins polluante est faux. Une étude de la Banque elle-même et une autre du MIT le reconnaissent : les centrales modernes, plus efficaces, sont plus rentables que les anciennes. **Le soutien de la Banque à des centrales moins coûteuses est économiquement inutile**⁴
- **La dépendance aux énergies fossiles n'est pas inéluctable**. La Banque mondiale estime que « moins de 1% de la richesse produite chaque année suffirait pour passer d'ici 2100 à une économie totalement débarrassée de sa dépendance aux énergies fossiles (pétrole, charbon) émettrices de dioxyde de carbone. »
- L'OCDE⁵, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (OIT)⁶ et plus récemment **le G20 réuni à Pittsburgh ont appelé à la fin des subventions publiques aux fossiles**. Les institutions financières internationales, et en premier lieu la Banque mondiale devront répondre à ces demandes.

La France doit se positionner pour un arrêt des financements de la Banque mondiale aux énergies fossiles d'ici 2012. Dès 2010, la Banque mondiale doit arrêter de financer :

- Les projets fossiles les plus polluants : charbon, pétroles lourds (sables bitumineux), projets pratiquant le torchage du gaz
- Les projets fossiles situés dans les zones les plus précieuses ou menacées de la planète : zones déclarées Patrimoine mondial de l'Humanité (sites UNESCO), protégées par les outils des Nations unies, zones humides protégées par la Convention de Ramsar, zones I-IV de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et sites culturels d'importance mondiale ;
- Les projets fossiles dans les zones de conflit ou de risque élevé de conflit ;
- Les projets situés dans les territoires de peuples indigènes qui n'ont pas donné leur consentement libre, préalable et informé.

⁴ Environmental Defense Fund, *Foreclosing the Future*, p.17 : "Indeed, the World Bank itself published a study in 2007 that concluded that super-critical plants have lower delivered electricity costs than sub-critical plants, a conclusion also reached by the 2007 MIT study, *"The Future of Coal."*

⁵ OCDE, Conseil des Ministres, 24-25 juin 2009, Déclaration sur la croissance verte : « Nous, Ministres représentant les gouvernements de [tous les pays de l'OCDE], [...] déclarons encourager les réformes internes, dans le but d'éviter ou de supprimer les politiques dommageables pour l'environnement qui risquent de freiner la croissance verte, notamment les subventions en faveur de la consommation ou de la production de combustibles fossiles, qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre ».

⁶ PNUE & OIT, *Green jobs : Towards decent work in a sustainable, low-carbon world* : « *Conventional fossil fuels are also subsidized. Significantly, the annual investment in clean energy technologies is, according to the Stern Review, "dwarfed by the existing subsidies for fossil fuels worldwide that are estimated at \$150 billion to \$250 billion each year."* *Phasing out subsidies for fossil fuels, taxing "windfall" oil profits, and adopting carbon taxes are among possible sources of revenue for the employment-creating transition to a sustainable and low-carbon economy* », http://www.unep.org/labour_environment/features/greenjobs.asp.

2. Augmenter les investissements de la Banque mondiale dans l'efficacité énergétique (incluant les projets existants d'énergies fossiles) et les énergies renouvelables : éolien, solaire, géothermie et petit hydraulique (tel que défini par la Commission mondiale des barrages).

Selon le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, « *On peut difficilement prétendre que la dépendance à l'égard des combustibles fossiles est inévitable, compte tenu du peu d'efforts déployés à ce jour pour trouver d'autres solutions.* »

Un rapport du World Watch Institute a montré que les pays du Sud sont bien placés pour éviter le développement basé sur les fossiles et passer directement aux énergies renouvelables⁷. En outre, la Banque mondiale estime que « *Si elles font l'objet d'une demande importante et prévisible, les technologies de substitution seront moins coûteuses et donc plus compétitives au regard des combustibles fossiles.* »

La France doit donc demander clairement à la Banque mondiale de tourner tous ses financements dans l'énergie vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, afin que sa mission de lutte contre la pauvreté soit respectée et que les progrès en matière de développement ne soient pas compromis par des changements climatiques trop importants.

3. Calculer les émissions induites par ses financements et se fixer des objectifs de réductions de ces émissions compatibles avec les impératifs identifiés par le GIEC

La Banque mondiale doit adopter dans les plus brefs délais une méthodologie de calcul des émissions des projets qu'elle finance. Les méthodologies existent, notamment celle de l'Agence française de développement⁸ pour calculer les émissions générées par un projet, et celle de l'ADEME, Centre Info et Utopies pour calculer les émissions générées par un portefeuille d'investissement⁶².

La Banque mondiale doit ensuite publier annuellement les émissions de GES induites par les projets qu'elle soutient, et ce dès 2010 dans le cas des secteurs les plus intensifs en carbone (énergie, transport, industries extractives, foresterie et agriculture) et des projets de catégories A et B (les plus impactants).

La Banque mondiale ne doit pas simplement « s'efforcer » de minimiser son empreinte carbone, mais doit, sur la base des émissions induites par ses financements et investissements, se fixer des objectifs de réduction de ses émissions induites compatibles avec les impératifs scientifiques des Nations unies. Le GIEC estime nécessaires des réductions des émissions de GES dans les pays industrialisés de 25 à 40 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 (soit – 5 % en moyenne par an) et des réductions des émissions mondiales de GES de 50 à 85 % d'ici 2050 (soit – 3 % par an), par rapport au niveau de 1990.

4. Prendre en compte les changements climatiques dans l'examen de tous les projets financés

En 2008, un rapport du World Resources Institute révèle que près de 50 % des prêts de la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie ne prennent pas en compte le changement climatique⁹. Si, comme le reconnaît la Stratégie française, les enjeux environnementaux et climatiques doivent être systématiquement intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays (DSRP) et dans les stratégies pays de la Banque mondiale (*Country assistance strategy* -CAS), **ces enjeux doivent également systématiquement être pris en compte dans l'analyse des projets financés**, en particulier dans les secteurs les plus sensibles : énergie, transport, industries extractives, foresterie et agriculture.

5. Placer les systèmes de financement de la lutte contre les changements climatiques sous l'égide des Nations Unies

⁷ Worldwatch Institute, *Low-Carbon Energy: A Roadmap*, 2008.

⁸ Voir http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/plaquettes/AFD-Changement_climat_FR.pdf.

⁹ World Resources Institute, *Correcting the World's greatest market failure : climate change and the multilateral development banks*, Juin 2008.

La Banque mondiale cherche aujourd'hui à se positionner comme acteur majeur du contrôle des flux financiers liés à la lutte contre les changements climatiques. Or la Banque n'est ni légitime, ni crédible pour endosser ce rôle :

- Ses récents fonds climat ont été créés en marge des négociations des Nations unies, qu'ils affaiblissent. Ils proposent des prêts et non des dons aux pays du Sud, pourtant victimes de la crise climatique, en violation des principes de responsabilité de la CCNUCC
- La Banque mondiale est encore financeur majeur de projets d'énergies fossiles et de déforestation : elle n'a aucune crédibilité en matière climatique tant qu'elle n'est pas elle-même exemplaire ;
- La Banque mondiale n'est pas démocratique : les pays riches actionnaires y détiennent toujours la majorité absolue des voix. Ce n'est pas le cas dans le cadre des Nations unies, préférées par les pays du Sud.

La France doit demander que le financement de la lutte contre les changements climatiques revienne aux Nations unies, et plus précisément à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

6. Intégrer les recommandations de la Revue des Industries extractives¹⁰, notamment concernant les questions de gouvernance et de risques de corruption.

La Stratégie actuelle note qu'il est nécessaire de prendre en compte « les défaillances de gouvernance et les risques de corruption » dans les modalités d'interventions de la Banque. La France doit se montrer plus ambitieuse et viser les recommandations de la Revue des Industries Extractives (RIE) qui demande à la Banque de renoncer à intervenir dans le secteur des industries extractives dans des pays où les conditions minimales de démocratie et de bonne gouvernance ne sont pas observées.

Les recommandations de la Revue en terme de transparence, droits humains, consentement des populations et no-go zones doivent également être rappelés, comme conditions indispensables à la réalisation de l'objectif de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale. Depuis 2004, le Parlement européen, la Commission européenne, six prix Nobel de la paix¹¹ ont demandé à la Banque d'adopter les recommandations de la RIE.

Pour plus d'information

Les Amis de la Terre
Anne-Sophie Simpère
Responsabilité des acteurs financiers
2 B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France

Tel : +33 1 48 51 18 98
as.simpere@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org

¹⁰ La Revue des Industries Extractives, commanditée par le Président de la Banque mondiale James Wolfensohn, a rendu son rapport final en décembre 2003. C'est le résultat de la plus importante évaluation indépendante et participative jamais effectuée dans ce secteur ; pendant deux ans, elle a associé gouvernements, experts, industriels, société civile et communautés locales sur les cinq continents, avec recherches et visites sur le terrain.

¹¹ Jody Williams, Archbishop Desmond Tutu, Rigoberta Menchu Tum, Sir Joseph Rotblat, Betty Williams and Mairead Maguire.



Observations d'AI sur le projet de stratégie française sur la BM

1. Veiller à ce que le respect des droits humains soit explicitement reconnu dans la stratégie française

Le projet de stratégie indique que « la Banque mondiale (BM) doit participer de l'élan nouveau favorable à une croissance durable et équitable respectueuse de l'homme et de l'environnement » et que « la BM aura un rôle de premier plan dans la mobilisation en faveur du respect des normes environnementales et sociales » (p.23). Plus loin, il est également fait référence aux « normes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) » s'agissant des règles de passation des marchés de la Banque.

Amnesty International (AI) regrette que le respect des droits humains ne figure pas comme un objectif prioritaire de la France dans ses relations avec la BM. La France a des obligations claires au regard du droit international relatif aux droits humains qui devraient se traduire, au sein de sa stratégie sur la BM, de façon plus forte que par la référence « au respect des normes environnementales et sociales, » sans plus de précision, « au respect du travail décent », sans référence normative, et « au respect croissant de normes sociales fondamentales de l'OIT », sans citer les conventions en question. La stratégie française devrait mentionner de façon claire et sans équivoque les textes de droit international des droits humains auxquelles la France est partie prenante et qu'elle se doit de respecter dans ses relations avec la BM.

La France devrait également fixer comme objectif dans sa stratégie la reconnaissance explicite et systématique par la BM du droit et des instruments internationaux en matière de droits humains comme le fondement de ses normes, principes et politiques.

2. Accroître l'obligation de rendre des comptes sur les politiques de la Banque mondiale

Le projet de stratégie évoque la redevabilité politique de la Banque mais uniquement au regard de ses propres bailleurs que sont les Etats membres (p.18 et 60).

S'agissant de la représentation nationale et du contrôle démocratique (p.58), le projet de stratégie ne fixe comme objectif que de « donner une image plus fidèle de la BM » en mettant en place « des modalités d'échange et de communication ». Il est proposé de « promouvoir la participation de la représentation nationale au réseau des parlementaires sur la Banque mondiale », qui « offre une enceinte d'information et d'influence ».

AI estime que, au-delà d'une meilleure information du Parlement sur les activités de la France au sein de la BM, il s'agit de mettre en place un véritable contrôle parlementaire, doté de moyens suffisants, où les représentants français à la BM et les décideurs politiques auraient à rendre des comptes sur leurs activités et prises de positions.

3. Accroître la transparence au sein de la Banque mondiale et de ses Etats membres

Le projet de stratégie évoque le soutien de la France aux initiatives de la BM pour une plus grande transparence et fait référence au projet de nouvelle politique de transparence de la BM en cours (p.23).

Pour Amnesty International, « les encouragements de la France » sont insuffisants. L'accès à l'information est un aspect essentiel du respect des droits humains. Il est garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et

politiques¹². L'accès à l'information est essentiel non seulement pour la **participation pleine et entière** des particuliers et des communautés au processus de prise de décisions qui peuvent influencer sur l'exercice de leurs droits, mais aussi pour responsabiliser les gouvernements et autres acteurs pour tout impact négatif sur la vie de ceux-ci ainsi que pour **prévenir les atteintes aux droits humains, lutter contre la pauvreté et réduire la corruption**.

Amnesty International exige que

- le principe de diffusion de l'information soit le plus large possible et ne comporte que des exceptions bien encadrées,
- la Banque mondiale et ses États-membres adoptent une stratégie proactive pour s'assurer que toute information pertinente est *disponible* et *accessible* à toute personne affectée par des activités que soutient la Banque mondiale,
- un mécanisme d'appel indépendant de la direction de la Banque soit proposé,
- les États, et donc la France, s'inscrivent dans la ligne de la Banque en adoptant eux aussi une politique de divulgation maximale des informations relatives à leur engagement dans les opérations de la Banque.

Al souhaite que la France s'implique de façon plus engagée, à travers son document de stratégie, pour soutenir une politique proactive de transparence au sein de la Banque mondiale.

4. Reconnaître le droit à la participation des populations concernées

Le seul passage où le projet de stratégie française propose de « donner la parole aux acteurs intéressés » vise la communication du bureau parisien de la BM auprès de la société civile. (p.58)

A aucun moment le projet de stratégie ne mentionne la consultation et la participation des personnes et communautés affectées par les projets et activités de la Banque. Or le droit des particuliers et des groupes à participer au processus de prise de décisions qui peuvent influencer sur l'exercice de leurs droits est enraciné dans les lois et les normes internationales sur les droits humains¹³.

Pour AI, la France doit veiller à ce que la BM prenne des mesures effectives pour veiller à ce que tous les projets qu'elle finance soient dotés de processus de participation et d'intégration effectifs, transparents et significatifs, et que l'ensemble des personnes ou des communautés concernées par ces projets disposent, dans des délais raisonnables, d'un accès adéquat à toutes les informations appropriées. Cet engagement doit apparaître dans la stratégie française sur la BM.

5. Doter la Banque mondiale d'outils d'évaluation du respect des droits humains

Le projet de stratégie doit fixer un objectif visant à ce que la Banque mondiale adopte les mesures permettant de prévenir, limiter et corriger les répercussions négatives de ses financements, investissements et activités sur les droits humains.

Ces mesures sont notamment les suivantes :

- Sélectionner les projets en fonction des répercussions qu'ils seraient susceptibles d'avoir sur les droits humains, par exemple, par le biais d'une étude d'impact sur les droits humains ;

¹² « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. », Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

¹³ La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) garantissent tous deux le droit de participer au gouvernement ou à la conduite des affaires publiques. D'après l'interprétation du Comité des droits de l'homme de l'article 25 du PIDCP, ce droit comprend le droit de participer à la formulation et à la mise en œuvre des mesures aux niveaux local, national ou international. « *La direction des affaires publiques, mentionnée à l'alinéa (a), est une notion vaste qui a trait à l'exercice du pouvoir politique. Elle comprend l'exercice des pouvoirs législatif, exécutif et administratif. Elle couvre tous les aspects de l'administration publique ainsi que la formulation et l'application de mesures de politique générale aux niveaux international, national, régional et local.* » (PIDCP, Observation générale 25 sur « le droit de prendre part à la direction des affaires publiques », CCPR/C/21/Rev.1/Add.7 12 juillet 1996, § 5.

- Adopter des dispositions adéquates afin de garantir que les droits des personnes ou des communautés affectées par le projet soient respectés ;
- Se doter de mécanismes de surveillance et de responsabilité appropriés afin de veiller à ce que les projets se conforment aux politiques de la BM relatives aux droits humains ;
- Mettre en place un système effectif et indépendant visant à traiter les plaintes et les allégations d'atteintes et de violations des droits humains, accessible à toutes les parties susceptibles d'être affectées par les projets financés par la BM, et basé sur les principes internationaux relatifs aux droits humains.

Contact :

Alexandre Viscontini

Amnesty International

Responsable Commission Institutions Financières Internationales, droits et développement (IFIDD)

06.63.02.11.68

commissionifi@yahoo.fr

www.amnesty.fr



Stratégie de la France à la Banque mondiale

Eléments d'analyse et recommandations du CCFD-Terre solidaire¹⁴

A l'heure où les pays en développement subissent de plein fouet les effets de la crise financière, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire. Le projet de stratégie française pour la Banque mondiale constitue, en soi, une démarche saine et plus pertinente que jamais de la part de l'administration française. Le document comporte par ailleurs un certain nombre de points positifs, notamment :

- la réaffirmation du rôle premier de la Banque, la lutte contre la pauvreté ;
- le rejet de l'octroi systématique de la présidence de la Banque aux Etats-Unis ;
- un regard non complaisant quant à la caricature du dogme néolibéral que représente le rapport destiné aux investisseurs privés, *Doing Business* ;
- l'insistance sur les exigences de gouvernance démocratique et de transparence, à la fois envers ses bénéficiaires dans la veine des accords de Cotonou et envers la Banque mondiale elle-même ;
- le développement de prêts en monnaie locale ;
- la volonté de mieux tenir compte dans la politique de prêts de la vulnérabilité des pays pauvres aux chocs exogènes ;
- l'importance accordée à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE) et la demande à la SFI de démontrer l'impact de ses opérations en termes de développement ;
- la participation de la Banque au combat contre les paradis fiscaux ;
- le ciblage des opérations dans les pays à revenus intermédiaires vers les populations les plus fragiles ;
- le souhait de systématiser les études d'impact social (PSIA) en amont des programmes ;
- le renforcement des sanctions contre les entreprises convaincues de corruption ;
- l'encouragement à la pluralité dans la production de recherches et l'établissement d'alliances ;
- le soutien à la recherche sur les mécanismes innovants de financement du développement.

Au-delà de ces points positifs, nous insisterons davantage ici sur les questions que soulève, pour le CCFD-Terre solidaire, le présent document et sur les recommandations que nous voudrions y voir inscrites.

Eléments d'analyse généraux

Une démarche bienvenue, mais insuffisante

La Banque mondiale est un acteur central du développement, par les volumes financiers qu'elle brasse, par la fonction référentielle qu'elle joue dans la communauté des bailleurs, dans la pensée du développement et par l'influence qu'elle exerce sur les pays où elle intervient. Elle est, relativement à son poids, l'objet d'un contrôle et d'un débat public et parlementaire très limité. Le fait que la France se dote d'une stratégie, clairement édictée, pour la Banque mondiale est donc une bonne nouvelle en soi. C'est le gage d'une action plus lisible, plus efficace et l'occasion d'un débat démocratique autour de l'activité de la Banque mondiale.

Pour autant, **l'élaboration de cette stratégie, annoncée depuis près de 2 ans, n'est pas le fruit d'un travail associant étroitement représentation nationale, ONG et syndicats**, mais d'une dynamique purement administrative. L'expérience de la préparation de la conférence des Nations unies sur le financement du développement, tenue à Doha en décembre 2008, montre pourtant que l'administration est capable d'animer une réflexion ouverte à des partenaires extérieurs, et que l'exercice s'avère fructueux. Ici, le délai (3 semaines) laissé aux organisations de la société civile pour commenter ce long document (67 pages) laisse à penser que cette consultation constitue, pour le ministère des Finances, davantage un passage obligé que l'occasion d'un véritable débat public permettant de fonder l'action de

¹⁴ Un document spécifique aux questions agricoles, élaboré conjointement avec Oxfam France – Agir Ici, complète utilement les analyses du présent document.

la France à la Banque mondiale. Un tel délai ne permet pas, en tout cas, une consultation spécifique par les organisations de la société civile française de leurs partenaires du Sud, les acteurs locaux engagés au quotidien en faveur du développement et de la reconnaissance des droits. Quant aux parlementaires, ils sont invités à avaliser un document sans avoir eu l'occasion d'y contribuer en amont.

L'évocation par le document, d'ailleurs, du besoin de consulter le parlement et la société civile répond manifestement à un souci de *marketing* pour promouvoir l'action de la Banque mondiale (p. 58), plutôt qu'à l'envie de susciter du débat démocratique (« *ce serait aussi l'occasion de donner la parole aux acteurs intéressés* », p. 58) – même s'il a été pris note de l'appel incessant de la société civile à réformer la gouvernance de la Banque (p. 18). Il est par ailleurs usurpé d'affirmer que la représentation nationale est déjà étroitement associée au déploiement de l'aide via la Banque mondiale, par le biais du rapport annuel remis au parlement sur le sujet, alors que ce rapport arrive régulièrement avec 8 mois de retard (il est prévu au 30 juin de chaque année), bien après que le projet de loi de finances (PLF) a été débattu et voté. De ce fait, depuis plusieurs années, ce rapport ne donne lieu à aucune discussion parlementaire.

L'absence, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, d'une délégation permanente chargée de contrôler et de suivre spécifiquement les organisations et les négociations internationales, est extrêmement préjudiciable à la qualité et la pérennité du contrôle exercé. La proposition de créer une telle structure, formulée et soutenue depuis une dizaine d'années par des députés de toutes tendances politiques et par la société civile, n'a pour l'heure jamais trouvé de traduction institutionnelle.

Faute de bilan, une impression d'autisme et un risque réel de retomber dans les travers du passé

Avec le projet de stratégie française, on a le sentiment que la France s'apprête à renforcer la Banque mondiale sans même s'interroger si c'est l'institution pertinente. Le document élaboré par Bercy exprime des regrets quant à l'image de la Banque mondiale, qui « *souffre d'un déficit certain et de préjugés parfois négatifs* » (p. 57), sans s'interroger sur les raisons de ce désaveu. Malgré la reconnaissance, à mots couverts, qu'il faut ouvrir le débat et promouvoir « *la diversité, la concurrence des recherches (...)* [pour éviter] *d'éventuelles erreurs quant aux modèles de développement* » (p. 53), et quelques mots peu amènes envers les « *références peu scientifiques* » (p. 30) qui fondent les indicateurs *Doing Business*, rien n'est explicité de ces « *éventuelles erreurs* ».

Et pourtant, pour des dizaines d'acteurs locaux avec lesquels le CCFD-Terre solidaire travaille et dialogue de longue date sur ces sujets, la Banque mondiale est d'abord associée à l'histoire dramatique de la dette, et synonyme d'échecs patents dans la réduction de la pauvreté et des inégalités, voire de confiscation des souverainetés dans l'intérêt bien compris des pays riches, principaux actionnaires de la Banque. **Si vous demandez aux acteurs locaux de développement dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, ce qu'ils attendent d'abord de la Banque mondiale, c'est, sinon sa suppression, d'abord une demande de réparation qui poindra**, ou du moins l'attente d'un *mea culpa* et d'un aggiornamento idéologique clair. Plusieurs Etats latino-américains ont même créé la Banque du Sud pour mieux s'affranchir de la Banque mondiale. Cette aspiration des premiers concernés par l'activité de la Banque à faire son procès, comme l'a majestueusement mis à l'écran le film malien « Bamako », ne peut pas être passée sous silence à l'heure de construire une stratégie pour l'avenir de la Banque. La France se doit d'apporter une réponse.

Si sa France pour la Banque mondiale doit répondre à autre chose qu'à ses seules aspirations, elle ne peut se contenter de balayer ces critiques d'un revers de main comme autant de « *préjugés* ». Ce sont le soutien de la Banque à des régimes dictatoriaux, la légitimité de la dette et la représentativité de la Banque qui sont en question, le bilan des politiques de libéralisation, de privatisation et d'austérité budgétaire qu'il faut opérer ou –quand il a été réalisé– sur lequel il faut s'appuyer. L'absence de bilan dans ce document est d'autant plus regrettable que le président de la République a lui-même commencé à l'esquisser publiquement¹⁵.

En réalité, un bilan est nécessaire pour deux raisons : c'est à la fois la crédibilité et l'acceptabilité de l'action de la Banque qui sont en jeu dans les pays où elle opère, mais aussi sa capacité à apprendre de ses erreurs. Or, certains passages donnent à penser que la France n'a pas ou pas suffisamment appris des erreurs passées de la Banque, par exemple :

- la crainte de « *programmes construits au cas par cas* » (p. 19), alors que la Banque a justement pâti trop longtemps d'une approche uniforme selon les pays – « *one size fits all* » ;
- l'appel à « *accompagner les pays dans leurs politiques de libéralisation des échanges* » - sans qu'une autre option de politique commerciale ne soit envisagée (p. 48),

¹⁵ « *On ne peut pas demander à un pays de respecter un certain nombre d'exigences sociales et lui imposer en même temps, comme on l'a trop souvent fait par le passé, des plans d'ajustement ayant des conséquences sociales et humaines désastreuses.* », Discours de Nicolas Sarkozy à l'OIT le 15 juin 2009.

- ou celui à « *promouvoir (...) l'accès [des entreprises françaises] aux marchés publics des pas en développement* » (p. 65), qui fleure bon l'époque des privatisations imposées.

La faiblesse de l'analyse contextuelle et prospective

D'une façon générale, le document fait l'économie d'une analyse globale du développement, des questions de financement du développement telles qu'elles se posent aujourd'hui et du contexte dans lequel s'inscrit donc l'action de la Banque mondiale. A la lecture des axes prioritaires dessinés par la France, on peut s'interroger sur la prise en compte, ou non, de certains des enjeux qui bouleversent le positionnement de la Banque par rapport à sa création en 1944 :

- la nécessité d'une gouvernance mondiale plus représentative, plus efficace et mieux articulée, notamment entre les Nations unies et les institutions spécialisées, comme la Banque ;
- l'emprise de l'économie financière et sa logique de rentabilité à court-terme sur l'économie réelle, qui fragilise les régulations, encourage la spéculation, y compris sur les produits de base, et met souvent en péril les fragiles équilibres sociaux des pays du Sud ;
- la vulnérabilité des économies du Sud les plus ouvertes aux marchandises et aux capitaux étrangers, mise à nouveau en évidence par la crise financière, le creusement des inégalités et de la précarité qui accompagne l'exposition de mains d'œuvres informelles et peu qualifiées à la concurrence planétaire ;
- le poids des entreprises multinationales, qui tirent souvent vers le bas les législations sociales, environnementales et fiscales des pays en développement pour maximiser leurs marges ;
- la ponction considérable que représente l'évasion fiscale sur les économies et les budgets des pays en développement, dans un contexte actuel de contrainte budgétaire forte due à la crise, et qui les prive d'une plus grande autonomie financière et politique ;
- l'incapacité des pays du Nord à proposer un modèle de développement équilibré, durable et inclusif pour tous, qui remet encore davantage en cause leur légitimité à penser le développement pour les autres et à s'ériger en modèles pour le monde ;
- l'urgence écologique et climatique, l'épuisement des ressources, l'expérimentation et le besoin de nouvelles mesures de la richesse et de nouveaux modèles de développement.

L'absence d'analyse contextuelle et prospective conduit l'administration française à privilégier essentiellement la continuité de l'action de la Banque, le « *business as usual* », à une époque qui requiert au contraire inventivité, redéfinitions et changements de cap.

Banque mondiale : affaire de banquiers ou d'acteurs du développement ?

Si l'action la Banque mondiale paraît parfois si éloignée de sa mission première, la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout la faute d'un **modèle économique qui la rend schizophrène** - un enjeu que le document produit par Bercy ne fait qu'effleurer. Les 2 sources essentielles de financement de la Banque sont, d'une part, le remboursement de ses prêts et de l'autre, les contributions volontaires des pays riches.

- La première **conduit la Banque à privilégier les pays et les secteurs à haute solvabilité** (c'est l'esprit de l'axe 2 « assurer la soutenabilité du modèle de financement de la Banque » - « *la BIRD doit restaurer sa capacité à générer du revenu* » - p. 25 ; préoccupation pour « *l'attractivité de l'offre* » p. 42), au lieu de prendre des risques en investissant dans des technologies propres, une production faible en carbone, des secteurs à haute densité de main d'œuvre, des projets plus modestes, des pays pauvres, au tissu économique plus fragile, etc.
- La seconde source de financement biaise également les conditions d'octroi des financements de la Banque. La prise de décision à la Banque reflétant, en grande partie, le poids des principaux actionnaires, **ce sont *in fine* des gouvernements qui n'auront pas à répondre des conséquences de leurs actes devant les populations affectées qui prennent la décision.** Pas étonnant, dès lors, que la Banque se montre si peu empressée d'informer et de consulter les populations. Or, la France demande à ce que le poids des contributeurs à l'AID soit encore accru dans la prise de décision.

Au niveau français, cette tension est exaspérée par :

- **Le choix du ministère des Finances pour représenter la France.** La majorité des pays occidentaux se fait représenter par le ministre du développement à la Banque mondiale, et le ministre des Finances au FMI. La France a choisi de nommer un seul représentant pour siéger dans les deux conseils d'administration. Dès lors, faut-il s'étonner que la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE) soit développée, dans le document (pp. 64-65), non pour assurer la contribution des investisseurs étrangers au développement mais comme un moyen pour favoriser, comme il est élégamment dit, « *la*

contribution des entreprises françaises à la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale » (p. 12)¹⁶ ?

- **Le turnover extrêmement rapide de la haute fonction publique française.** A titre d'exemple, au cours de 6 dernières années, le poste de chef de service pour les affaires multilatérales de la DGTPE a été occupé par 5 personnes différentes (à ce poste revient également la responsabilité de préparer les G8 et G20 des ministres des Finances - sous-sherpa Finances). Aussi brillante soit la haute fonction publique française, la compétence et l'expérience de sujets aussi complexes que le développement de pays très divers ne saurait s'acquérir sur des périodes aussi courtes. En résulte une approche essentiellement technique et financière des dossiers, déconnectée de la réalité concrète des projets et des populations concernées, qui se ressent dans le projet de stratégie française.

Recommandations spécifiques

L'essentiel des recommandations ci-après n'appellent pas de développement particulier, ou alors elles ont fait l'objet, par le passé, de documents spécifiques, notamment dans le cadre de la plate-forme Dette & Développement, que nous tenons à la disposition des lecteurs intéressés.

- **Lutter contre la tentation hégémonique de la Banque mondiale.**
 - **Intégrer effectivement la Banque mondiale au système onusien**, l'ONU étant plus – n'en déplaise au ministère des Finances – qu'un des multiples « partenaires » de la Banque évoqués (p. 20). Le mandat de la Banque mondiale pourrait être précisé, sur un rythme pluriannuel, à la faveur du processus onusien sur le financement du développement, lancé à Monterrey en 2002. Le Président de la Banque mondiale pourrait faire l'objet d'une élection à l'Assemblée générale des Nations unies.
 - **Soumettre la Banque mondiale aux normes internationales adoptées dans le cadre des Nations unies** (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits économiques sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, accords multilatéraux sur l'environnement...), dont elle doit être redevable devant la Justice.
 - **Renforcer d'autres organes du système onusien** à l'expertise et la légitimité mieux reconnues, en général, par les populations des pays en développement, comme le PNUD et la CNUCED, qui ont un rôle catalyseur à jouer, plus que la Banque (cf. p. 21), dans le contexte de fragmentation de l'aide.
 - **Refuser à la Banque mondiale le rôle systématique de référent** autour duquel devraient s'articuler les bailleurs dans le cadre du processus d'alignement et d'harmonisation de l'aide inscrit dans la Déclaration de Paris (p. 22 : selon Bercy, la BM serait « à même d'offrir la plus grande valeur ajoutée aux pays bénéficiaires dans l'élaboration d'un cadre structurant de mise en cohérence des actions de l'ensemble des partenaires du développement »).
- **Assurer une meilleure représentativité de la Banque mondiale :**
 - Rééquilibrer le poids respectif de chaque Etat afin, à terme, de **supprimer le caractère censitaire de la représentation** – que rien ne justifie dans une organisation dédiée au développement dans le cadre du système des Nations unies ;
 - Augmenter le nombre de sièges revenant aux pays en développement au sein des conseils d'administration ; envisager l'établissement d'une chaise unique pour les pays membres de l'Union européenne ;
 - Réorganiser les circonscriptions sur une base régionale, en limitant le nombre d'Etats par circonscription et en imposant à l'intérieur de chacune d'entre elles un système égalitaire de représentation ;
 - **Refuser l'octroi d'un droit de veto** à quelque Etat que ce soit ;
 - Rompre avec l'opacité du mode de désignation des hauts dirigeants de la Banque mondiale et introduire un processus de sélection ouvert et transparent ;
 - **Promouvoir une pluralité** d'approches (ministères de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du transport...) au sein du Comité du développement.

¹⁶ A noter que si la Banque mondiale devait passer sous la houlette de l'actuel secrétaire d'Etat français à la Coopération, il n'est pas certain que la préoccupation de lutte contre la pauvreté l'emporte sur la défense des intérêts économiques hexagonaux – on se souvient de la formule d'Alain Joyandet dans une interview accordée à Libération en juin 2008 : « on veut bien aider les Africains, mais il faut que ça nous rapporte ».

- Soumettre la Banque mondiale à une **représentation parlementaire mondiale** – esquissée à ce jour par le réseau international des parlementaires pour la Banque mondiale, comme le propose Joseph Stiglitz dans son rapport au président de l'Assemblée générale de l'ONU au printemps 2009.
 - Assurer une plus grande pluralité, notamment en termes de formation, dans le recrutement des cadres de la Banque.
 - Envisager le **déménagement du siège** de la Banque mondiale dans un pays en développement pour atténuer l'influence américaine et rapprocher le personnel de la Banque de la réalité de sa mission.
- **Assurer un contrôle effectif et indépendant de la Banque mondiale**
- **Renforcer l'indépendance et la capacité d'action des instances d'évaluation** et de recours existants (Panel d'inspection, Département d'évaluation des opérations) et simplifier les mécanismes de dépôt de plainte de la part des citoyens ;
 - **Rendre publiques et exécutoires les conclusions** de ces instances envers le conseil d'administration de la Banque.
 - **Rendre publiques les positions défendues par les différents administrateurs** de la Banque mondiale.
 - Rendre systématiquement publiques et à la disposition des populations concernées (dans leur langue) les conclusions des politiques et programmes de la Banque ;
 - Créer un **mécanisme de recours externe et indépendant** afin de permettre aux populations directement affectées par les politiques de la Banque de défendre leurs droits ; les instances de recours doivent être à même de juger du respect ou de la violation des droits humains fondamentaux et d'imposer des sanctions.
- **Légitimer la parole de la France à la Banque mondiale**
- Confier la **nomination** de l'administrateur français de la Banque mondiale, à distinguer de celui du FMI, au **secrétariat d'Etat à la Coopération** ;
 - Confier la **tutelle** à des agents, fonctionnaires ou contractuels dudit secrétariat d'Etat, **recrutés en fonction de leur intérêt pour le sujet, leur expérience de terrain et pour une durée minimale de cinq ans** ;
 - Remettre au plus tard en septembre de chaque année le rapport annuel du gouvernement au parlement sur l'activité de la France au sein des institutions de Bretton-Woods, en spécifiant les positions prises par la France pour chaque décision du Conseil d'administration, et **soumettre le rapport à un débat et à un vote** ;
 - Créer une **délégation parlementaire** aux négociations et à la coopération internationales.
- **Financer des projets et programmes portés par les acteurs locaux du développement**
- **Renoncer publiquement aux conditionnalités en matière de politique économique, notamment l'imposition de mesures de libéralisation et de privatisation** – à l'instar de la Norvège et du Royaume-Uni. L'appel au « *calibrage des conditionnalités en fonction du contexte local* » (p. 24) ne suffit pas.
 - Donner moins de poids dans les critères d'allocation de l'aide au **CPIA** et en ôter les notations relatives à la « qualité » des politiques commerciale et budgétaire, qui sont un pan central de souveraineté.
 - **Prendre les risques** qui incombent à une agence publique de financement du développement **en privilégiant le financement de projets et programmes à forte valeur sociale et environnementale et proportionnés aux besoins et aux capacités** de gestion des acteurs locaux de développement, plutôt que d'entrer en concurrence avec des financements privés sur des gros projets à forte rentabilité.
- Adopter une **approche plus ambitieuse de la RSEFE** (responsabilité sociale, environnementale et fiscale des entreprises).
- Imposer non seulement le respect des quatre normes internationales du travail mais également de la **Convention 169 de l'OIT sur le droit des peuples autochtones**, qui institue notamment le droit à l'information des communautés concernées par un projet ou un programme.
 - Conditionner l'octroi de financements par la Banque mondiale au respect des **principes directeurs de l'OCDE**.

- Insérer dans les projets financés par la Banque une obligation faite aux entreprises de **rendre compte de l'impact social, environnemental et sociétal de leur activité** dans le pays.
 - Faire du versement de tout impôt dû une composante essentielle de la responsabilité des entreprises, en imposant aux entreprises financées par la Banque la **transparence dans leurs comptes annuels par un reporting pays par pays** de leur activité, des effectifs, du chiffre d'affaire, du bénéfice engrangé et des impôts versés.
 - Adopter des **sanctions à l'encontre des entreprises coupables de fraude fiscale**, comme il en existe contre la corruption.
- **Promouvoir une solution juste et durable à la dette des pays du Sud**
- **Etendre la portée de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** à tous les pays qui en auraient besoin pour réaliser les objectifs du Millénaire d'ici 2015, et **garantir que chaque dollar annulé par l'IADM se traduise par un dollar supplémentaire** disponible dans le budget des pays concernés, sans réduction de l'aide qui leur était attribuée.
 - Accorder un **moratoire sans intérêt**, voire annuler la dette partout et dans la mesure où elle est un facteur de déstabilisation politique et sociale (état de nécessité) ; ou résulte de facteurs indépendants de la volonté des débiteurs (force majeure : catastrophe naturelle, chute imprévisible des prix des produits d'exportations, fluctuations brusques des taux d'intérêts), comme c'est le cas aujourd'hui **face à la crise financière**.
 - **Redéfinir les critères de « soutenabilité »** de la dette **pour intégrer son impact sur la satisfaction des droits humains**, ainsi que le poids de la dette intérieure. Ce mouvement doit être opéré avec les pays concernés et ne pas être dicté par le seul refus des bailleurs d'apporter sous forme de dons les compensations nécessaires aux Etats les plus pauvres face à la crise. Ce n'est pas en changeant le thermomètre de l'endettement (p. 36) que la température baissera – (plus de 20 pays sont aujourd'hui surendettés selon le cadre de soutenabilité en vigueur).
 - **Evaluer et reconnaître les responsabilités de la Banque** dans l'endettement des pays du Sud et annuler ces dettes partout et dans la mesure où elles sont odieuses ou résultent d'erreurs ou de fautes commises par la Banque mondiale, ce qui implique notamment **l'annulation des dettes dès lors qu'elles sont héritées de régimes dictatoriaux**, de la promotion forcenée des exportations occidentales à des régimes insolubles, de prêts d'ajustement structurel ayant enfoncé les pays du Sud dans le surendettement, ainsi que des emprunts « défensifs », contractés pour rembourser une dette initialement odieuse ;
 - **Inscrire dans le cadre des Nations Unies l'élaboration d'un droit international de la dette¹⁷ et confier à un mécanisme impartial et transparent –tel un tribunal international de la dette- la sanction de son application, qui doit s'imposer à tous.** Seule une telle démarche, qui devrait aboutir à la disparition du Club de Paris, permettra de responsabiliser l'ensemble des acteurs, créanciers et débiteurs, publics et privés, de museler les fonds vautours et de prévenir tout réendettement excessif.
 - **Dans l'immédiat**, la Banque doit adopter la charte du financement responsable et durable développée par les organisations de la société civile, tandis que le rôle d'arbitre aujourd'hui dévolu à la Banque et au FMI dans la mise en œuvre des initiatives d'allègement de dette doit être confié à un organisme des Nations Unies compétent sur la dette sans être créateur, comme la CNUCED ou l'ECOSOC.
 - **Respecter strictement l'engagement d'additionnalité pris par les pays donateurs :** le coût des annulations de dette ne doit en aucun cas empiéter sur l'engagement de consacrer 0,7% du PIB à l'aide publique au développement. La plate-forme Dette & Développement préconise, pour une meilleure lisibilité par les citoyens de l'APD de chaque donateur, que ce qui correspond au renflouement de l'AID et de la BAD pour compenser l'annulation de la dette multilatérale fasse l'objet d'une ligne budgétaire clairement identifiée en sus de la contribution classique des Etats aux institutions multilatérales et non comptabilisée dans l'APD.
- **Adapter les instruments financiers à l'objectif de réduction de la pauvreté**
- **Mettre à disposition tous les moyens financiers nécessaires** pour financer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Banque mondiale n'étant pas

¹⁷ Les contours d'un tel droit international de la dette sont esquissés dans le chapitre 2 du Rapport 2003-2004 de la plate-forme Dette & Développement, *La Dette face à la démocratie*, mars 2004, pp. 31-34.

nécessairement le canal privilégié pour chaque secteur couvert par les OMD. Concernant les financements extérieurs, ceci oblige les pays riches à fournir l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation des OMD, que les pays soient endettés ou non, prioritairement par des annulations de dettes et par un accroissement de l'effort public de solidarité des pays riches.

- **Financer les dépenses récurrentes, nécessaires à la réalisation des OMD, par la redistribution à l'échelle mondiale (« dons »).** La mise en œuvre d'une fiscalité internationale est à encourager (par exemple sur les flux financiers, les bénéfices des firmes multinationales ou les dommages environnementaux).
 - **Faire dépendre le volume des prêts de la viabilité de la dette en termes de droits humains, mais surtout des besoins d'investissements identifiés par le pays concerné.** Le recours au prêt ne doit surtout pas répondre à la volonté de maximiser aujourd'hui (aux dépens de l'avenir) les ressources insuffisantes de l'aide au développement. Pour les pays dont l'insoutenabilité de la dette justifie une annulation totale, le prêt ne doit être utilisé que de façon très ciblée, sur des investissements précis et sans que son remboursement ne puisse empiéter sur les dépenses récurrentes de l'Etat.
 - **Développer la piste d'instruments mixtes associant prêts et dons,** sur laquelle s'est engagée l'AFD, en veillant à ce que ce type d'instrument, qui pourraient permettre d'accorder des prêts convertibles en dons en cas de choc exogène, ne serve pas à financer des dépenses récurrentes, et à ce que les « déclencheurs » de la convertibilité prêts-dons soient les mêmes parmi les différents bailleurs.
- **Confier une mission d'innovation et d'anticipation à la recherche conduite par la Banque mondiale**
- Engager des recherches pour alimenter le débat sur les **nouveaux modèles de croissance** et les nouveaux indicateurs de développement ;
 - Entamer des recherches sur les **systèmes fiscaux** des pays en développement et leurs effets redistributifs, la mesure de l'évasion fiscale, l'impact des paradis fiscaux sur les finances publiques des pays du Sud, et les moyens de mieux combattre l'évasion fiscale.
- Accentuer la contribution de la Banque mondiale au combat **contre les paradis fiscaux et pour des systèmes fiscaux plus équitables** dans les pays en développement
- Dans le cadre de l'initiative StAR, dresser un bilan régulier des difficultés causées par les paradis fiscaux, l'opacité financière et la faiblesse de la coopération judiciaire dans les processus de restitution des avoirs détournés.
 - **Soumettre le personnel et les projets de la Banque mondiale à l'impôt** des pays dans lesquels ils sont situés.
 - **Evaluer l'impact redistributif** des recommandations formulées par la Banque en matière fiscale, notamment à travers *Doing Business*.
 - **Renforcer l'initiative StAR** et en élargir la portée au produit d'autres activités illicites, notamment la fraude fiscale – dont la Banque mondiale laisse entendre qu'elle représente près de 20 fois les montants (pourtant considérables, 20 à 40 milliards de dollars par an) qui s'échappent des pays du Sud du fait de la seule corruption.

Contact : Jean Merckaert – j.merckaert@ccfd.asso.fr – 0144 82 81 23

Banque mondiale – Stratégie de la France

Observations du CCFD-Terre solidaire et d'Oxfam France – Agir ici sur le rôle de la Banque mondiale dans le secteur agricole et commercial des pays en développement

Introduction

La Banque mondiale a été ces dernières décennies un acteur majeur du désinvestissement des Etats du secteur agricole (réduction des dépenses, des interventions publiques) et de la libéralisation des économies dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Elle a largement favorisé des modèles agricoles reposant sur le développement de monocultures d'exportation, au détriment de l'agriculture vivrière. Cette situation est un des facteurs forts qui expliquent la vulnérabilité alimentaire de nombre de pays pauvres aujourd'hui.

Le discours de la Banque mondiale sur l'agriculture a depuis évolué sur certains points, comme le montre le rapport 2008 sur le développement dans le monde de la Banque « L'agriculture au service du développement », qui réhabilite en partie les politiques et interventions publiques et souligne la diversité des agricultures. Mais il n'a guère changé sur des points cruciaux, qui sont au cœur de la doctrine de cette institution, au premier plan desquels la libéralisation des échanges agricoles internationaux.

Il est regrettable que la France ne saisisse pas l'occasion de remettre en question certaines des orientations de la Banque dans le secteur agricole et commercial, alors qu'elle défend des points de vue beaucoup plus nuancés dans les autres instances internationales.

Quel rôle de la Banque mondiale dans le secteur agricole ?

La Banque, un « rôle de référent » ?

Le schéma implicite de développement agricole recommandé par le rapport 2008 de la Banque mondiale sur l'agriculture est celui du passage d'une agriculture basée sur de petites exploitations à forte intensité de main-d'oeuvre à une agriculture basée sur de grandes exploitations mécanisées et fortement consommatrices d'intrants. Ce modèle est celui de l'agriculture "industrielle", qui est largement remise en question aujourd'hui.

La France souligne que le réengagement de la Banque dans l'agriculture doit se faire de façon durable, en conservant une vision multisectorielle, coordonnée avec les autres acteurs, et en fonction de ses avantages comparatifs (p31-32).

Elle ne souligne en aucun cas la nécessité de réorienter les actions de la Banque pour renforcer la production vivrière plutôt que les seules cultures d'exportation et générer de l'emploi agricole et rural, en ciblant les petits producteurs plutôt que les monocultures.

Cet axe a pourtant été réaffirmé par Nicolas Sarkozy a dans son discours à Rome lors du Forum de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale le 3 juin 2008 : « *Il faut réorienter les crédits vers l'agriculture vivrière, vers la production locale. Oublier un petit peu des projets certainement plus impressionnants, en*

tout cas en présentation et mettre le paquet sur l'agriculture des pays en voie de développement. » Il devrait être explicite dans la stratégie de la France.

Par ailleurs, s'il est indispensable que la Banque coordonne son action avec les 3 institutions romaines spécialisées (FAO, PAM, FIDA), la Banque mondiale n'est pas reconnue pour son expertise dans le développement agricole et rural. Les ONG s'opposent à sa prétention à devenir une référence dans ce secteur.

La Banque, un « facteur de cohérence » ?

Les orientations de Banque mondiale sont à l'opposé des conclusions des travaux pluridisciplinaires de l'IAASTD (menés par ailleurs à l'initiative conjointe FAO/Banque mondiale), ce qui n'en fait pas aujourd'hui un « facteur de cohérence » en matière d'agriculture.

Il est aujourd'hui indispensable pour la Banque d'intégrer ces travaux dans son programme de Développement rural.

La stratégie de la France doit appeler la Banque mondiale à :

- **renforcer la production vivrière** plutôt que les seules cultures d'exportation, afin de diminuer la dépendance des pays vis-à-vis des importations et la facture alimentaire liée à la volatilité des prix mondiaux ;
- **générer de l'emploi agricole et rural**, en ciblant les petits producteurs plutôt que les monocultures ;
- **augmenter la part des subventions destinées au secteur agricole vivrier**, qui va de pair avec la réforme du système d'allocation des ressources de l'AID (p.29) ;
- **intégrer plus fortement les pays bénéficiaires** dans la définition des programmes agricoles élaborés par la Banque mondiale, qui rejoint la nécessité d'une réforme profonde du système de gouvernance en faveur d'une représentation des pays en développement ;

Quel rôle de la Banque mondiale dans le système commercial international ?

La Banque continue à prôner la libéralisation des échanges agricoles internationaux comme instrument du développement agricole. Dans son rapport 2008 consacré à l'agriculture, la protection des denrées vivrières est présentée comme un instrument inefficace et généralement inéquitable. L'utilisation de mesures protectionnistes à titre de sauvegarde, pour se prémunir contre de fortes variations des prix internationaux, est présentée comme ayant échoué dans la plupart des cas et sont largement dénoncés.

Il est regrettable que la Stratégie de la France vis à vis de la Banque mondiale ne questionne pas la légitimité de la libéralisation des marchés agricoles, pourtant fortement remise en cause par la brutale hausse des prix des produits alimentaires en 2008 et de la dégradation de la situation alimentaire mondiale qui s'en est suivie.

La stratégie française mentionne les conclusions du rapport 2008 de la CNUCED, sur la libéralisation commerciale en Afrique, qui « n'a pas eu d'effet incitatif sur la dynamisation des échanges ou sur la croissance ». Mais elle se borne à promouvoir un plus grand rôle de la Banque dans la fourniture d'une aide au commerce pour « accompagner les pays dans leurs politiques de libéralisation » (p48-49), sans remettre plus généralement en question les orientations de la Banque.

Les récents discours du président de la République française appellent clairement à une certaine remise en cause d'un développement agricole fondé sur les marchés internationaux et à une plus grande cohérence des politiques commerciales, agricoles et de développement, en faveur de la sécurité alimentaire mondiale :

- *« Il y a 2 manières de répondre à l'impératif de sécurité alimentaire. La première : celle du passé, qui a échoué, consiste à fournir aux pays en voie de développement des produits alimentaires au plus bas coût sur le marché mondial. Cette stratégie a échoué. (...) La seconde stratégie, celle de l'avenir, doit reposer sur le développement des agricultures locales. C'est la seule solution. C'est la solution durable, c'est la solution responsable, mais c'est la solution exigeante. »*
Extrait du discours de Nicolas Sarkozy lors du Forum de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, le 3 juin 2008 à Rome.

- « *Encore faut-il que la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque Mondiale et les banques régionales de développement, se mobilisent dans une démarche cohérente et coordonnée. C'est totalement schizophrénique ce qui se passe. Entre ce que l'on dit à l'OMC : la concurrence à tout prix, (...), et ce que l'on dit au FAO : plus d'agriculture ! Qui peut comprendre ? C'est les mêmes participants, le message est contraire.* »

Extrait du discours de Nicolas Sarkozy à la XVIIème Conférence des ambassadeurs, le 26 août 2009 :

La stratégie de la France doit appeler la Banque mondiale à :

- **reconsidérer son approche sur la libéralisation des marchés agricoles internationaux**, pour laisser la place à une approche fondée sur les complémentarités régionales ;
- **mettre en œuvre des mécanismes de réduction de la volatilité des prix**, notamment par la constitution des stocks alimentaires de sécurité aux niveaux local, national et régional

Quel rôle de la Banque mondiale dans l'architecture mondiale de l'agriculture ?

L'architecture de la gouvernance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation est caractérisée par un grand nombre d'acteurs et d'institutions internationales, aux orientations et intérêts parfois divergeant. Entre les orientations prônées par la FAO et les règles commerciales définies dans le cadre de l'OMC, une multitude de politiques et initiatives, souvent contradictoires, coexistent sans concertation entre les différents acteurs. Un état de fait d'autant plus insupportable qu'il faudra nourrir 9 milliards d'humains en 2050.

Les processus en cours de réforme ou de réorganisation de la gouvernance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation soulignent la nécessité d'une meilleure articulation de l'action des différentes institutions internationales pour améliorer leur coordination et leur cohérence.

C'est dans ce cadre qu'a été créé le **Cadre d'action globale** dans le secteur agricole et alimentaire ainsi que la **High Level Task Force des Nations unies (HLTF) sur la sécurité alimentaire mondiale** (composée des Directeurs des agences spécialisées, des fonds et des programmes des Nations unies, ainsi que des organisations de Bretton Woods).

Ces processus sont fortement soutenus par la France, notamment dans les négociations en cours sur la création d'un Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Si la stratégie de la France reconnaît que la Banque mondiale « doit impérativement coordonner ses actions dans le domaine agricole avec les agences spécialisées de l'ONU (FIDA, FAO, PAM) » (p32), la France doit aller plus loin en appelant la Banque mondiale à se coordonner avec l'ensemble des organisations ou agences des Nations unies composant la HLTF (notamment le PNUD ou l'UNICEF). Elle devrait également réaffirmer le principe de division du travail souligné p 22, qui est particulièrement nécessaire dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cette vision va à l'inverse du « rôle de référent » qui est proposé dans la stratégie française (p22).

La stratégie de la France doit :

- **réaffirmer clairement son soutien à la High Level Task Force des Nations unies** sur la sécurité alimentaire mondiale, qui doit apporter une meilleure cohérence dans l'ensemble des interventions des institutions internationales concernées par la sécurité alimentaire ;
- **appeler la Banque mondiale à inscrire l'ensemble de ses actions dans le cadre d'action globale** défini par la HLTF et à systématiquement renforcer la coordination de ses interventions de terrain avec l'ensemble des acteurs présents, et en premier lieu les organisations composant la HLTF.

Contacts :

- Jean-Denis CROLA, Oxfam France – Agir ici : 01 56 98 24 42 / jdicrola@oxfamfrance.org
- Ambroise MAZAL, CCFD-Terre solidaire : 01 44 82 81 80 / a.mazal@ccfd.asso.fr